

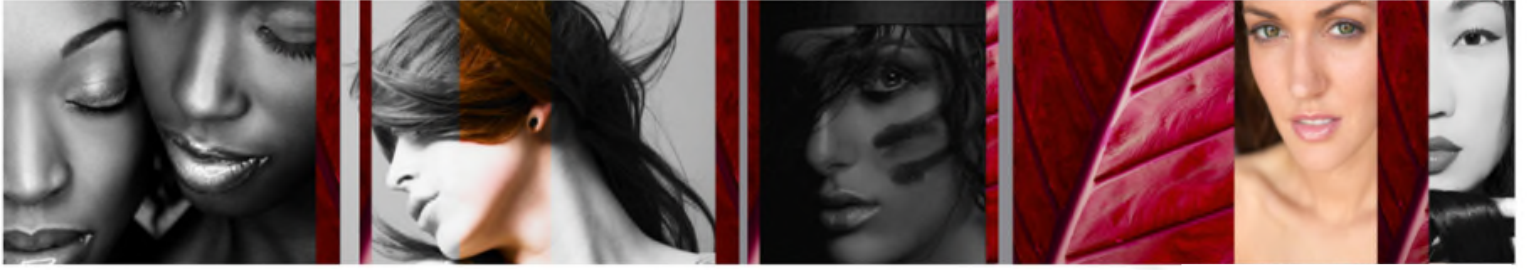


**LYCEE DES METIERS
 ARMAND GUILLAUMIN**
 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
 RUE PIERRE CORNEILLE - 94310 ORLY
 TEL : 01 48 53 60 00 FAX : 01 48 52 27 35

Site internet : www.lycée-armandguillaumin.fr

CAP COIFFURE

COIFFURE ESTHETIQUE COSMETIQUE



VENEZ NOUS RENCONTRER LORS DE
 NOTRE
 JOURNEE PORTES OUVERTES
 LE SAMEDI 18 MARS 2017



**LYCEE DES METIERS
 ARMAND GUILLAUMIN**
 MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
 RUE PIERRE CORNEILLE - 94310 ORLY
 TEL : 01 48 53 60 00 FAX : 01 48 52 27 35

Site internet : www.lycée-armandguillaumin.fr

CAP COIFFURE

COIFFURE ESTHETIQUE COSMETIQUE



VENEZ NOUS RENCONTRER LORS DE
 NOTRE
 JOURNEE PORTES OUVERTES
 LE SAMEDI 18 MARS 2017



CAP COIFFURE

Contenu de formation :

Français - histoire-géographie :	3h30
L.V.	2h
Mathématiques, sciences	3h30
V.S.P.	1h
Arts appliqués à la profession	2h
E.P.S.	2h30
Enseig. Techno et prof (dont PPCP)	18h
E.C.J.S.	0h30
P.P.C.P.	3h
Aide individualisée	1h

Épreuves d'examen

Annexe II de l'arrêté du 19 juillet 1991
et BO n° 19 du 9 mai 2002

ÉPREUVES	COEF.	DURÉE	MODE
Domaine professionnel			
EP1 - Coupe et coiffage «homme»	4 ⁽¹⁾		CCF
EP2 - Coupe, forme, couleur	10		CCF
EP3 - Communication	2		CCF
Domaines généraux			
EG1 - Français et Histoire-Géographie	3		CCF
EG2 - Mathématiques - Sciences	2		CCF
EG3 - Education physique et sportive	1		CCF
Épreuve facultative de langue vivante étrangère		20 min	Ponctuelle Orale

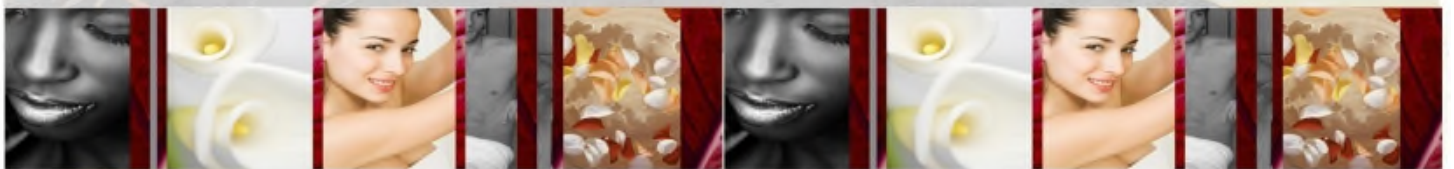
⁽¹⁾ Dont coefficient 1 pour Vie Sociale et Professionnelle

Professionnel qualifié, la ou la titulaire du CAP Coiffure exerce une fonction d'exécution dans différentes activités qui lui sont confiées. Il doit être capable d'établir un bilan technique et d'identifier des opérations à réaliser dans les activités suivantes :

- Assurer l'accueil, conseiller, argumenter, recevoir et transmettre un message auprès de la clientèle,
- S'intégrer dans une équipe de travail,
- Mettre en œuvre des techniques d'hygiène et de soins capillaires personnalisés,
- Réaliser des coupes de cheveux faisant appel aux techniques de base (homme, femme, enfant),
- Réaliser les techniques de mise en forme temporaire, ainsi que les coiffages courants,
- Mettre en formes des postiches, des perruques,
- Réaliser des colorations, décolorations ainsi que des techniques de modification durable de la chevelure, sous les directives d'un professionnel hautement qualifié, titulaire du Brevet Professionnel,
- Conseiller et vendre les produits,
- Participer à l'organisation au sein du salon de coiffure,
- Mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle et assurer la maintenance préventive des équipements.

Le ou la titulaire du CAP Coiffure exerce sa profession dans différents secteurs d'activités :

- salons de coiffure,
- établissements et institutions diverses : soins, cure, convalescence, réadaptation, armée,
- centres d'hébergement de loisirs et de vacances,
- milieu du spectacle, de la mode
- entreprises de production et de distribution de produits capillaires.



CAP COIFFURE

Contenu de formation :

Français - histoire-géographie :	3h30
L.V.	2h
Mathématiques, sciences	3h30
V.S.P.	1h
Arts appliqués à la profession	2h
E.P.S.	2h30
Enseig. Techno et prof (dont PPCP)	18h
E.C.J.S.	0h30
P.P.C.P.	3h
Aide individualisée	1h

Épreuves d'examen

Annexe II de l'arrêté du 19 juillet 1991
et BO n° 19 du 9 mai 2002

ÉPREUVES	COEF.	DURÉE	MODE
Domaine professionnel			
EP1 - Coupe et coiffage «homme»	4 ⁽¹⁾		CCF
EP2 - Coupe, forme, couleur	10		CCF
EP3 - Communication	2		CCF
Domaines généraux			
EG1 - Français et Histoire-Géographie	3		CCF
EG2 - Mathématiques - Sciences	2		CCF
EG3 - Education physique et sportive	1		CCF
Épreuve facultative de langue vivante étrangère		20 min	Ponctuelle Orale

⁽¹⁾ Dont coefficient 1 pour Vie Sociale et Professionnelle

Professionnel qualifié, la ou la titulaire du CAP Coiffure exerce une fonction d'exécution dans différentes activités qui lui sont confiées. Il doit être capable d'établir un bilan technique et d'identifier des opérations à réaliser dans les activités suivantes :

- Assurer l'accueil, conseiller, argumenter, recevoir et transmettre un message auprès de la clientèle,
- S'intégrer dans une équipe de travail,
- Mettre en œuvre des techniques d'hygiène et de soins capillaires personnalisés,
- Réaliser des coupes de cheveux faisant appel aux techniques de base (homme, femme, enfant),
- Réaliser les techniques de mise en forme temporaire, ainsi que les coiffages courants,
- Mettre en formes des postiches, des perruques,
- Réaliser des colorations, décolorations ainsi que des techniques de modification durable de la chevelure, sous les directives d'un professionnel hautement qualifié, titulaire du Brevet Professionnel,
- Conseiller et vendre les produits,
- Participer à l'organisation au sein du salon de coiffure,
- Mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle et assurer la maintenance préventive des équipements.

Le ou la titulaire du CAP Coiffure exerce sa profession dans différents secteurs d'activités :

- salons de coiffure,
- établissements et institutions diverses : soins, cure, convalescence, réadaptation, armée,
- centres d'hébergement de loisirs et de vacances,
- milieu du spectacle, de la mode
- entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

